

THIERACHE
LE PAYS NATURE

29 JUIN 2022 - HIRSON

LE SCOT EN 10 QUESTIONS



CONFERENCE DES MAIRES DU PAYS DE THIERACHE
LE SCOT, LE PCAET ET OBJECTIF "ZAN" EN 10 QUESTIONS



SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE SCOT EN 5 QUESTIONS

5

1. Qu'est ce que le SCoT ?
2. Le SCoT est-il obligatoire ?
3. De quoi est composé le SCoT ?
4. A quels documents doit se conformer notre SCoT ?
5. Comment se déroulera l'élaboration de notre SCoT ?

PAROLE DE TERRITOIRE : INTERVIEW DU SCOT DU GRAND DOUAISIS

PARTIE 2 : LE PCAET EN 2 QUESTIONS

13

6. Qu'est ce qu'un Plan Climat Air et Energie ?
7. Quels sont les avantages d'un PCAET ?

PARTIE 3 : L'OBJECTIF ZAN EN 3 QUESTIONS

17

8. Les origines de l'objectif "Zéro Artificialisation nette" ?
 9. Que dit la loi climat et résilience ?
 10. Comment se traduira l'objectif ZAN dans les documents d'urbanisme ?
-

MOT DU PRÉSIDENT



Depuis Septembre 2020, j'ai le plaisir de présider le PETR du Pays de Thiérache qui fédère en son sein 4 Communautés de communes réunissant elles-mêmes 160 communes.

Parmi les grands chantiers inscrits au calendrier d'actions du Pays pour cette mandature figure l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial avec cette volonté de lui donner, comme la loi l'autorise désormais, la valeur de Plan Climat Air et Energie.

Comme vous, je suis maire d'une commune et même d'une petite commune qui ne compte pas plus de 155 habitants. J'ai pris l'habitude de dire qu'il y a sur ma commune plus de vaches que d'habitants !

Pourquoi je vous dis tout ça ? Parce qu'il me semble important de vous expliquer en quoi le SCoT vous concerne en tant qu'élu que ce soit d'une petite, moyenne ou grande ville. C'est donc tout l'objectif de ce document : vous éclairer sur ce que recouvre un SCoT en 10 questions/réponses.

S'engager dans un processus de construction de SCoT, c'est définir un projet d'avenir pour son territoire à partir de principes fondamentaux que sont :

- une stratégie de développement ambitieuse pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain,
- un aménagement harmonieux et équilibré de son espace,
- une prise en compte respectueuse des richesses et spécificités de la Thiérache,
- une démarche concertée permanente faisant du dialogue un garant de l'unité de la Thiérache.

Vous l'aurez compris, un SCoT, c'est surtout et avant tout un projet commun partagé et cohérent à l'échelle d'un territoire pertinent pour l'inscrire durablement dans une dynamique d'évolution et de progression.

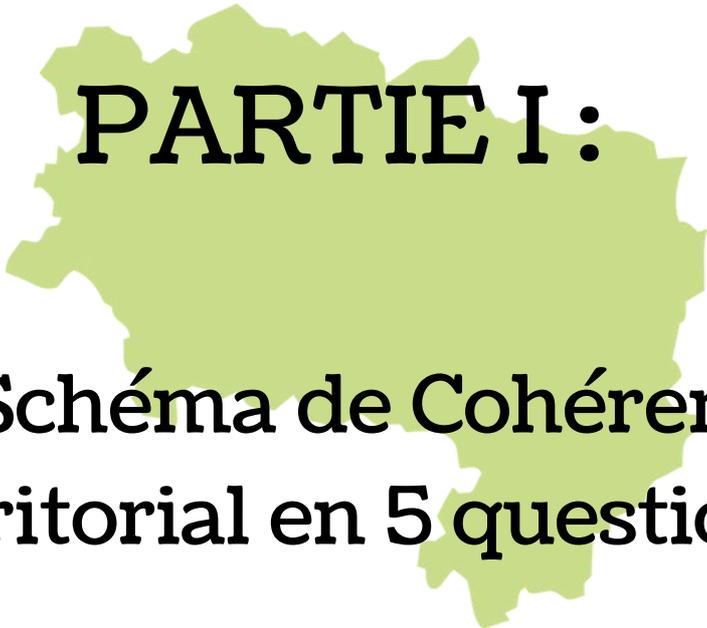
Pour bâtir ce projet, nous ne partons pas d'une feuille blanche. Bien au contraire ! Tous les documents d'urbanisme existants ou en cours de d'écriture, de révision, d'approbation - cartes communales, PLU ou encore PLUi - sont autant de ressources sur lesquelles nous allons nous appuyer et capitaliser pour alimenter ce projet de SCoT.

Celui-ci devra également prendre en compte un autre défi : le principe de Zéro Artificialisation Nette "ZAN". Issue de la loi "climat et résilience" du 21 Août 2021, la ZAN demande aux territoires - communes, départements, régions - de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021.

Cet objectif, fixé pour 2050, représente un véritable enjeu que nous devons collectivement intégrer dans nos réflexions d'aménagement de notre territoire. Reconquête des friches industrielles, renaturation de certains espaces, sobriété foncière sont autant d'opportunités pour répondre à cette ambition.

Mesdames et messieurs les Maires du Pays de Thiérache, vous réunir aujourd'hui marque le début de l'élaboration de notre SCoT. Le début d'une histoire collective qui sera, sans nul, doute riche et passionnante car nous partageons tous la même volonté : agir pour l'avenir et le développement de toute la Thiérache.

Le Président, Olivier Cambraye



PARTIE I :

Le Schéma de Cohérence Territorial en 5 questions

1. QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de cohérence territoriale est un document de planification. Son rôle ? **Se projeter dans l'avenir** en définissant des objectifs **pour le développement d'un territoire.**

Il intervient dans plusieurs domaines sur **le territoire de Thiérache** :

- | | |
|---|--|
|  La mobilité |  La protection des zones naturelles |
|  Le développement économique |  Les équipements structurants |
|  L'habitat |  L'agriculture et l'alimentation |



Le SCoT est un document stratégique et politique.

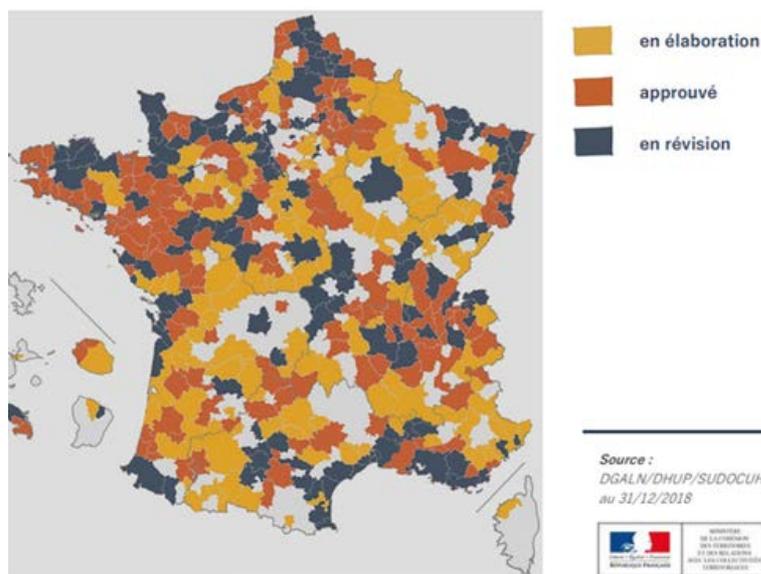
STRATEGIQUE car il détermine un projet de territoire pour les 20 prochaines années.

POLITIQUE car il est entièrement décidé par les élus du territoire sur la base d'une démarche concertée. Les enjeux sont importants de par sa longévité et la multitude de thématiques qu'il intègre.

2. LE SCOT EST IL OBLIGATOIRE ?

NON, le SCoT n'est pas obligatoire.

MAIS, depuis Janvier 2017, en l'absence de SCoT, les communes se trouvent sous le régime de la constructibilité limitée et ne peuvent plus ouvrir de zones d'urbanisation future. **L'Etat souhaite ainsi inciter les territoires à réfléchir à un projet territorial et urbain.**



Carte des SCoT sur le territoire Français - 2018

QUELQUES CHIFFRES ...

473

SCOT SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

90 %

DE LA POPULATION FRANCAISE EST COUVERTE PAR DES SCOT

80 %

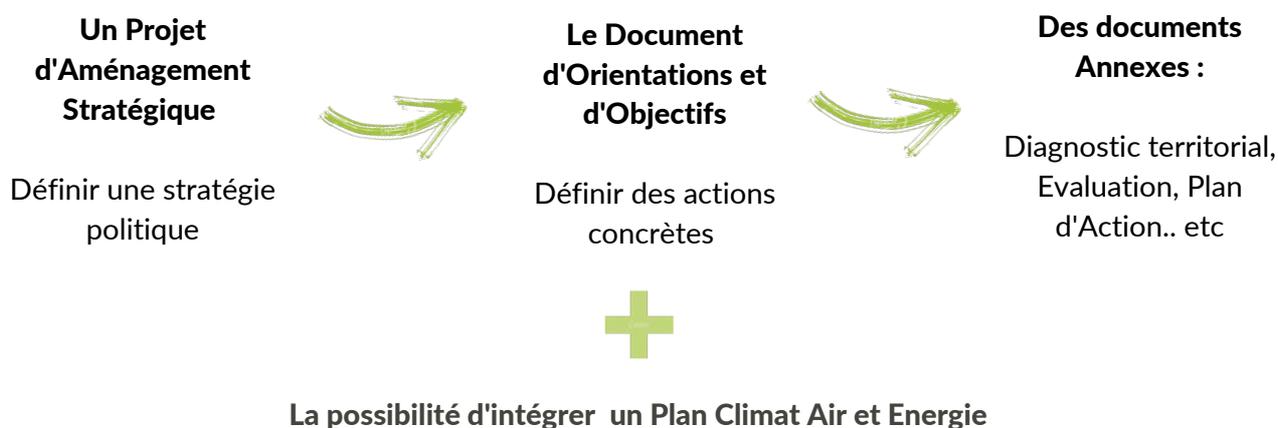
DES COMMUNES SONT COUVERTES PAR UN SCOT

3. DE QUOI SE COMPOSE LE SCOT ?

A travers le SCoT, c'est la construction d'un projet d'avenir pour le développement du territoire décidé **PAR** les **ELUS**, en associant les **HABITANTS** ainsi que les **ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS**.

Le SCoT du Pays de Thiérache sera un SCoT "modernisé". En effet, l'ordonnance du 17 Juin 2020 modifie le Schéma de Cohérence Territoriale en lui donnant notamment la possibilité de tenir lieu de Plan Climat Air et Energie et de mettre **en place un "Programme d'Action"** : Le SCoT se veut ainsi stratégique et opérationnel.

» Le SCoT "modernisé" c'est :



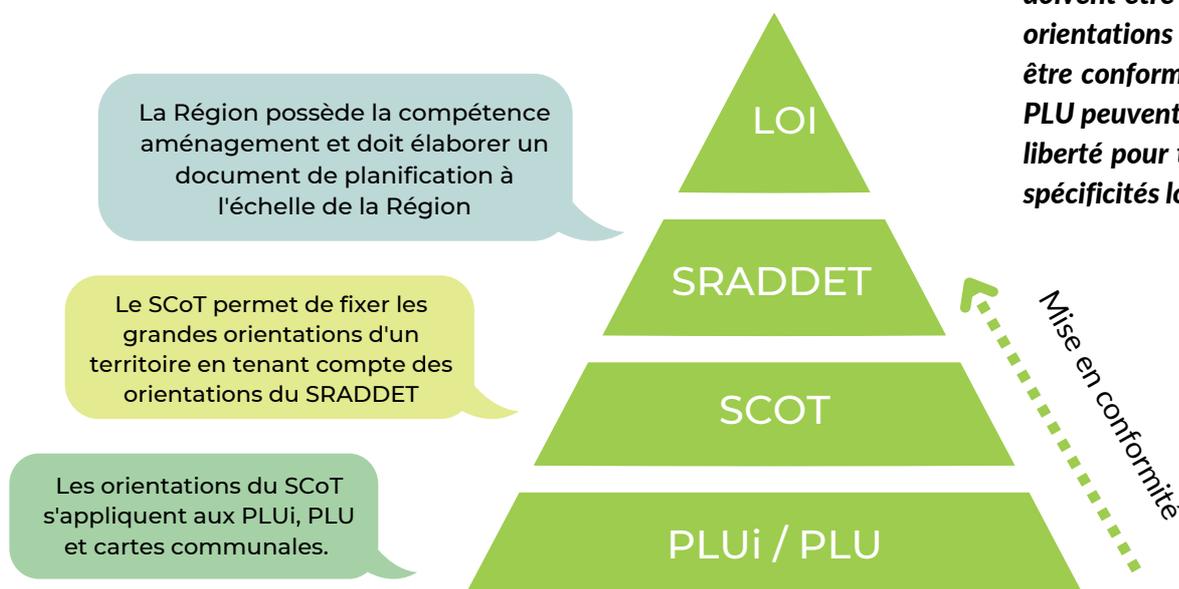
Le volet **Air Energie et Climat** est intégré dans les documents du SCoT, faisant de lui un **SCoT AEC**.

4. A QUOI LE SCOT DOIT IL SE CONFORMER ?

Le SCoT est un outil de planification qui doit prendre en compte des documents supérieurs, notamment le SRADDET.



Les PLUi et PLU doivent être compatibles aux orientations du SCoT et non être conformes. Le PLUi et le PLU peuvent ainsi garder une liberté pour tenir compte des spécificités locales.



5. COMMENT SE DÉROULERA L'ÉLABORATION DE NOTRE SCOT ?

1

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un diagnostic précis de notre territoire sera établi avec l'appui d'un bureau d'étude.



2022

2

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

A partir du diagnostic territorial, les élus définiront les enjeux de développement du territoire. Des ateliers seront organisés avec le bureau d'étude pour débattre des priorités à retenir pour construire l'avenir du territoire.



2023

3

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Après validation du Projet d'Aménagement Stratégique, les élus engageront une nouvelle phase de concertation pour arrêter les orientations et objectifs de développement du territoire.



2024

4

L'ARRÊT DU PROJET

À cette étape, tous les documents principaux et annexes seront soumis au débat et à l'approbation des élus.

À CETTE ÉTAPE = PROJET SOUMIS À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE



2025

5

L'APPROBATION DU PROJET

Après avoir intégré les modifications issues des débats et de l'enquête publique, le projet est adopté.

DERNIÈRE ÉTAPE : CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DU PRÉFET



2026

PAROLE DE TERRITOIRE

INTERVIEW



LIONEL COURDAVAULT PRÉSIDENT DU SCOT DU DOUAISIS

Après la publication de la loi SRU en 2001, Lionel Courdavault est élu à la présidence du Syndicat mixte créé en 2002 pour mener l'élaboration du premier SCoT du Douaisis. En quelques mots, il partage avec nous son expérience de l'aménagement du territoire en tant qu' élu.

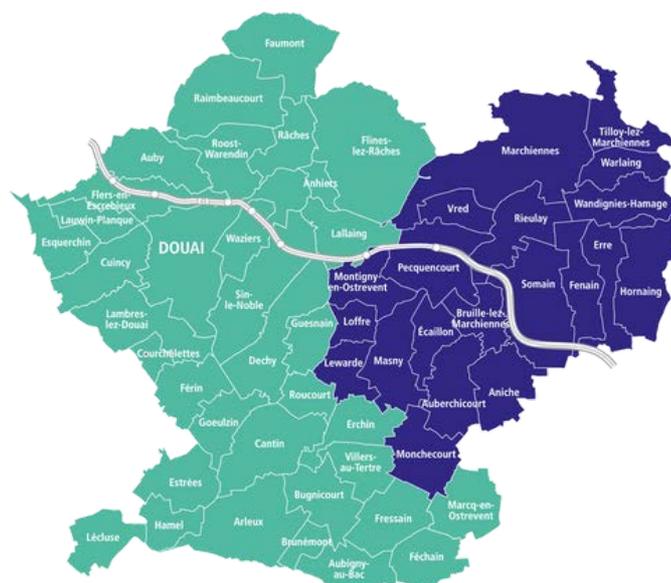
- 2002 - Lancement du 1er SCoT
- 2007 - Approbation du SCoT
- 2009 - Elaboration d'un PCT
- 2014 - Évolution du périmètre
- 2015 - Révision du SCoT
- 2015 - Reconnu comme un "Territoire à Énergie Positive" par le Ministère de l'environnement du développement durable et de l'énergie.
- 2019 - Approbation du nouveau SCoT



Les objectifs du SCoT révisé sont :

- Redonner une nouvelle attractivité, renouveler et renforcer l'équilibre territorial entre les différentes polarités du territoire, quelles soient urbaines, périurbaines ou rurales.
- Répondre aux besoins des habitants en améliorant le cadre de vie et affirmer le positionnement du territoire au sein du bassin minier et de l'aire d'attraction de la métropole lilloise
- Intégrer les évolutions du territoire depuis 2007 et mettre l'accent sur l'adaptation du territoire au changement climatique et à la transition énergétique.

Le SCoT Grand Douaisis a également élaboré concomitamment avec la révision du SCoT, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un document d'aménagement artisanal et commercial, un schéma de santé, ainsi qu'un Plan Paysage. Ceux-ci ont nourri les réflexions."



“ L’urbanisme ce n’est pas uniquement construire des maisons. C’est construire un territoire nécessitant de travailler sur toutes les thématiques de l’aménagement. ”

UN TERRITOIRE ENGAGÉ



COMMENT A ÉTÉ ACCEUILLIE VOTRE DÉMARCHÉ DE SCOT ?

Lorsque la loi est parue, mes collègues élus étaient sur la réserve. Pour eux, il s’agissait d’un document obscur qui apportait contrainte et complexité sur des sujets difficiles à appréhender. Il faut avouer qu’à l’époque, la loi n’était pas encore claire sur ce qu’elle demandait et nous pouvions craindre la masse de travail à venir.

Mon expérience m’a donné une compréhension rapide du sens de la loi et de ce que pouvait apporter une vision élargie d’un territoire. L’urbanisme sert à apporter des réponses aux problématiques locales en s’affranchissant des limites communales et en s’appuyant sur les diversités territoriales. Il s’agit de construire un projet commun et tisser des liens de solidarité.



QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS ?

Le plus dur, c’était de sortir les élus d’une logique d’aménagement qui dépasse l’échelle communale et de demander aux élus de réinterroger le projet qu’ils avaient inscrits, parfois très récemment, dans leur PLU ou leur POS..

Il fallait aussi que chaque maire prenne conscience qu’il ne s’agissait pas uniquement d’ouvrir un terrain à la construction, il faut se poser des questions en amont : comment nos choix en matière d’urbanisme vont influencer l’arrivée de nouvelles populations ? Il s’agit alors de faire comprendre l’importance de se projeter, de réfléchir aux conséquences des choix que nous prenons.



QUEL LIEN ENTRE LE SCOT ET LES ÉLUS LOCAUX ?

Le SCoT c’est un document qui a beaucoup d’influence sur la vie des gens. Le plus important c’est de réussir à faire comprendre aux élus communaux et intercommunaux l’importance de se saisir du sujet.

Certains sont naturellement intéressés par ces sujets, d’autres ont besoin d’explications sur les enjeux. En réalité, c’est au niveau du conseil municipal qu’il faut agir. Les maires ont une influence incroyable ! C’est donc de notre devoir de leur donner tous les éléments de compréhension.



“ Le SCoT, c'est un point de rencontre sur un sujet éminemment important ou chaque élu à sa vision des problèmes, sa recette pour le résoudre et va le partager avec les autres. ”

UN TERRITOIRE ENGAGÉ

QU'EST CE QUE LE SCOT A APPORTÉ À VOTRE TERRITOIRE ?

Ca nous a surtout permis de réunir les élus pour parler d'un même sujet autour d'une même table. C'est un point de rencontre sur un sujet éminemment important où chaque élu a sa vision des problèmes, sa recette pour les résoudre et va les partager avec les autres.

Il faut sortir de l'idée du périmètre. Le SCoT ce n'est pas juste l'addition des communes et des intercommunalités. Dans le cadre de la transition environnementale par exemple, la faune, la flore et le sols ne savent pas à quel territoire administratif ils appartiennent !

On se positionne tous par rapport à une échelle. Il faut donc repositionner les communes dans les intercommunalités, ces intercommunalités dans un SCoT et ce SCoT dans une dynamique Régionale, etc...

EN RÉSUMÉ, LE SCOT C'EST QUOI POUR VOUS ?

C'est un outil formidablement utile ! Bien entendu, il est ce qu'on en fait. Mais dès lors que l'on souhaite avoir un vrai projet pour un territoire et une vision à long terme, c'est un outil indispensable !

Chez nous, ça fait 20 ans que ça dure, cela signifie bien que ça fonctionne ! Ce n'est pas un projet facile qui fait l'unanimité mais au final c'est un outil très concret.



AURIEZ VOUS UN CONSEIL A NOUS DONNER ?

Je n'aurais pas la prétention de vous donner des conseils. Tout ce que je peux faire c'est d'inviter vos élus s'ils le souhaitent à venir au sein de notre SCoT du Grand Douaisis pour que voir ce que ça peut donner concrètement.

Mais au-delà de l'exemple, même si nos deux territoires sont des territoires ayant des points communs comme la ruralité, il n'y aura jamais les mêmes enjeux, on ne peut pas appliquer ce qui est fait pour le Douaisis à la Thiérache car chaque territoire est unique . C'est à vos élus de se saisir du sujet et de construire un vrai projet pour votre territoire !

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- » Les documents composant le SCoT du Douaisis ; *Disponible sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis : <https://grand-douaisis.com/>*

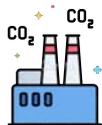
- » S'adapter au climat : le SCoT du Grand Douaisis mise sur la transversalité ; *Disponible sur le site internet du CERDD*

A stylized illustration of the Earth as a globe, centered on the Atlantic Ocean. The continents are depicted in light green with simple mountain ranges, and the oceans are in light blue with wavy lines. The globe is surrounded by several light blue, fluffy clouds. The text is overlaid on this graphic.

PARTIE II :
Le Plan Climat Air et Energie
en 2 questions

6. QU'EST CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ET ENERGIE

Le plan climat air et énergie est un projet de planification territoriale de développement durable tendant à **s'adapter aux changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie non renouvelable**. Le PCAET remplace depuis le 28 Juin 2016 les Plans Climat Energie Territoriaux en y intégrant désormais la notion de qualité de l'air.



Le PCAET est facultatif pour les EPCI de moins de 20 000 habitants.

Document stratégique de planification, il permet de réaliser dans un premier temps un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De ce diagnostic, il sera alors possible de définir une **stratégie avec l'ensemble des acteurs du territoire** (collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises, établissements publics, etc..), de fixer des objectifs globaux et chiffrés, de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre les différentes actions.

Le plan climat revêt aussi **un aspect de pédagogie en promouvant les comportements moins énergivores** auprès des acteurs du territoire et de la population.

Lorsqu'un SCoT vaut PCAET, au lieu de faire deux documents, les réflexions relatives au volet climat air et Energie sont intégrés dans les documents du SCoT

QUELQUES CHIFFRES ...

GES : Gaz à Effet de Serre

0 %

Nette d'Émission de ges d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique*

15 %

des émissions de GES sont issues des décisions des collectivités**

Source : * Rapport du GIEC - 2018

**Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET - ADEME.

7. QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PCAET* ?

*PCAET, construire, comprendre et mettre en œuvre, CEREMA -2016

✓ OPTIMISATION BUDGETAIRE

L'**optimisation de la facture énergétique** est une voie d'amélioration des dépenses de la collectivité et donc de sa capacité budgétaire.

La collectivité a de plus un rôle d'entraînement et d'accompagnement à l'échelle du territoire permettant ainsi une réduction des factures énergétiques et une hausse du pouvoir d'achat.



Exemple

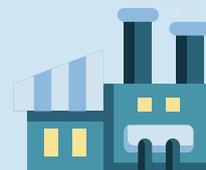


Moins 40% sur la facture d'électricité de l'éclairage public pour **la ville de Lille**.

✓ ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Lors de l'élaboration de la stratégie nationale bas Carbone, il a été estimé la **création possible de 10 000 à 350 000 emplois** en moyenne durant les deux prochaines décennies.

Selon l'étude d'impact de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, 3 secteurs pourvoyeurs d'emplois se distinguent : la rénovation des bâtiments, les énergies renouvelables ainsi que les transports.



Exemple



Commune de Locminé dans le Morbihan (4000 habitants) : Création d'un pôle de production d'énergie renouvelable avec valorisation des déchets industriels et agricoles locaux. L'énergie produite est ainsi utilisée pour le chauffage privé et public.

✓ QUALITE DE VIE

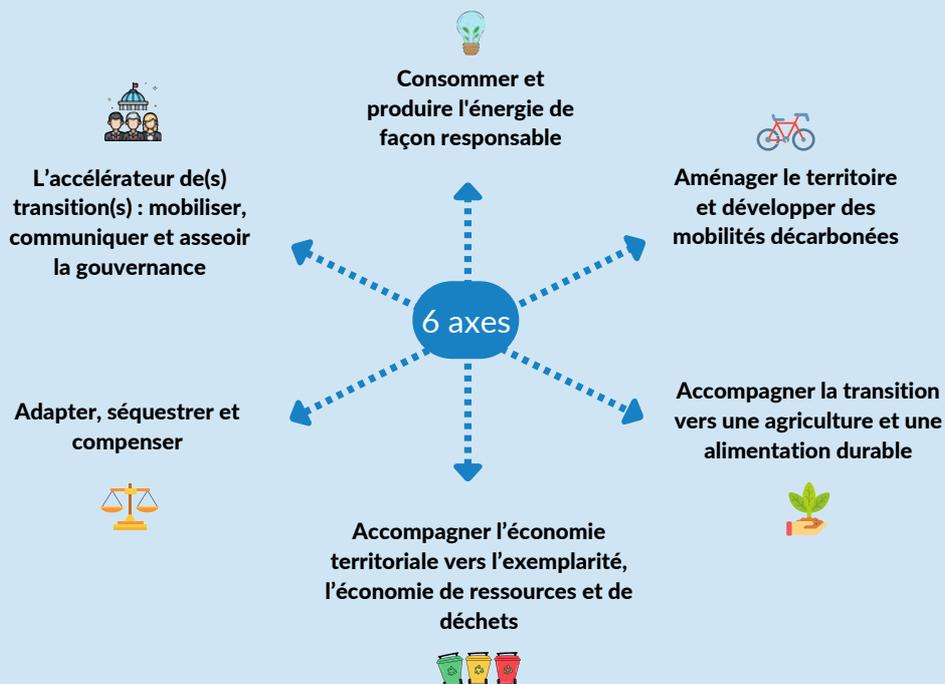
Selon une étude sur l'attractivité des régions françaises pour les jeunes cadres et les jeunes diplômés effectuée par l'Agence Pour l'Emploi des Cadres (APEC) en 2012, les 3 premiers critères d'attractivité d'un territoire cités par les jeunes cadres sont : un **trajet domicile travail court, la nature et un cadre préservé, ainsi que les conditions climatiques**.



Le premier frein cité est un cadre de vie dégradé notamment par la pollution. Le plan climat permet d'intégrer ces réflexions sur l'attractivité du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- » Le PCAET du Douaisis, une démarche fondée sur l'action :
Disponible sur *site internet du Syndicat Mixte du Grand Douaisis*



- » Rapport du GIEC d'avril 2022 : quelles solutions face au réchauffement climatique ?
Disponible sur le site "viepublique.fr"
- » PCAET, construire, comprendre et mettre en oeuvre
Disponibles sur le site internet du Cerema
- » *Tour d'horizon climat énergie en Hauts-de-France*
Disponibles sur le site internet du CERDD

An illustration featuring a yellow sun with rays at the top center. Below it are three stylized buildings in shades of orange and yellow. At the base of the buildings are three stylized trees, also in shades of orange and yellow.

PARTIE III :

**L'objectif "Zéro Artificialisation
Nette" en 3 questions**

8. QUE DIT LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE?

La loi du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite 'loi Climat et Résilience', vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.



Mouvement social dit des "gilets jaunes"



Organisation du "Grand Débat National"



Création de la convention citoyenne pour le climat



Traduction de ces débats par l'adoption de la loi "Climat et Résilience"



Les grands objectifs de la loi :

Des logements mieux isolés

Des villes moins polluées

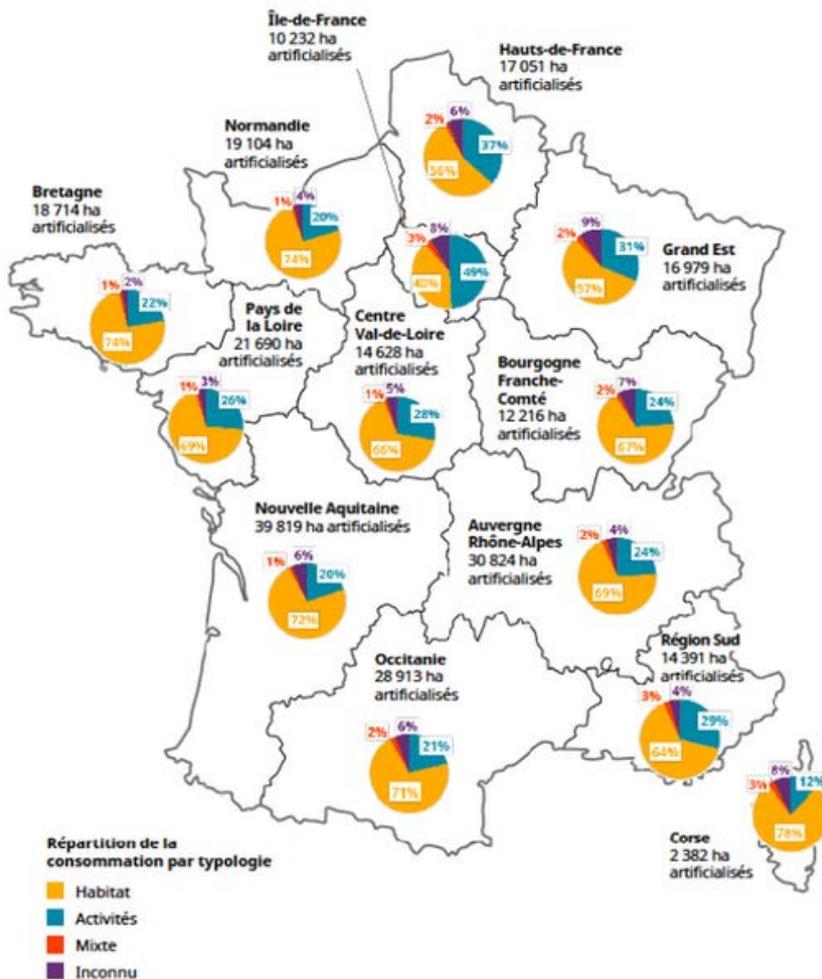
Moins d'avion, plus de trains

Un renforcement de la protection judiciaire de l'environnement

Une alimentation plus durable



Moins de bétonisation des terres (ZAN)



9. QU'EST CE QUE L'OBJECTIF ZAN ?

L'objectif Zéro Artificialisation Nette

L'article 191 de la loi prévoit une division par 2 du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers tous les 10 ans sur la base de la consommation des dix années précédant la loi.

Exemple de la consommation en Hauts de France

2011-2021
17 051 ha artificialisés

2031
8525 ha artificialisés
AU MAXIMUM



10. COMMENT SERA TRADUIT LA MISE EN PLACE L'OBJECTIF "ZAN" DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

1

LA TERRITORIALISATION DE L'OBJECTIF

La loi prévoit la création d'une "CONFERENCE DES SCOT" réunissant les présidents des SCoT de la Région. Celle-ci doit rendre un avis à la Région sur la mise en place de l'objectif et cela avant le 22 Octobre 2022.



2022

2

LA MODIFICATION DU SRADDET

Après avoir reçu l'avis des territoires, la Région dispose de 4 ans pour modifier le SRADDET en intégrant l'objectif de division par deux le rythme de l'artificialisation des sols.



2024

3

LA REVISION DES SCOT

Après modification du SRADDET, les territoires de SCoT disposent de 3 ans pour mettre leurs documents en conformité avec le SRADDET.



2026

4

LA REVISION DES PLUI / PLU

Après la modification des SCoT, les territoires disposent de 2 ans pour mettre leurs documents en conformité avec les SCoT.



2027

THIERACHE

LE PAYS NATURE

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE THIERACHE
7, AVENUE DU PREAU BP 108 - VERVINS
TEL : 03.23.98.02.71 / CONTACT@PAYS-THIERACHE.FR

